



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lois et decrets

Question écrite n° 46734

Texte de la question

M. Leonce Deprez rappelle a M. le garde des sceaux, ministre de la justice, que, des juillet 1994, un rapport de la cour de cassation avait suggere d'adapter au monde moderne, les textes tres anciens, voire obsoletes, qui regissent la publication des lois et decrets. Puisqu'il avait convenu, lui-meme, qu'une « modification des textes precites s'avere souhaitable », et que la chancellerie procedait a « un examen des questions juridiques soulevees par l'adaptation des regles de publicite des lois sur le territoire de la Republique francaise », il lui demande la nature et les echeances des propositions de reforme « soumises a la reflexion interministerielle » (J.O., A.N., 26 aout 1996).

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46734

Rubrique : Journaux officiels

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6708